Solitudes 2022
Appel à projets de recherche

Objet: La Fondation de France souhaite développer une étude qualitative sur le lien social en complément de son dispositif quantitatif existant depuis dix ans sur l'isolement. A cette fin, elle recherche une et/ou deux chercheurs/chercheuses pour conduire cette étude qualitative. Cet appel à projets de recherche a pour objectif de : a) produire une enquête qualitative sur les situations d'isolement et les solutions qui existent pour faire face à ce phénomène b) développer l'articulation des méthodologies quantitative et qualitative en renforçant la partie qualitative du dispositif d'étude.

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : 21 janvier 2022.

La Fondation de France et le contexte de l'étude Solitudes

La Fondation de France a pour mission d'agir dans tous les domaines de l'intérêt général et de développer la philanthropie. Faisant appel à la générosité des donateurs et des testateurs, elle conçoit et met en œuvre des programmes d'intervention pour lutter contre toutes les vulnérabilités, soutenir la recherche médicale, accompagner la transition écologique ou agir en urgence auprès des victimes de catastrophes naturelles.

La question du lien social a toujours été centrale dans les programmes d'intervention de la Fondation de France et de nombreuses associations soutenues par ces programmes agissent pour renforcer le lien social dans des domaines variés (santé mentale, personnes en situation de handicap, personnes aidants familiaux, personnes issues de l'immigration, personnes détenues et en réinsertion, personnes en situation de précarité,...).

Depuis 2010, l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France publie annuellement un rapport sur les Solitudes en France à partir d'une enquête quantitative en population générale et de focus qualitatifs sur des populations ou thèmes spécifiques. L'ensemble de ces études sont disponibles sur les pages de l'Observatoire de la philanthropie.

Sont considérées comme étant en situation d'isolement objectif les personnes qui n'ont pas ou très peu de contacts en face à face au sein des cinq grands réseaux de sociabilité : réseau familial (hors personnes du ménage), réseau professionnel, réseau associatif, réseau amical, réseau de voisinage. L'isolement relationnel tel que mesuré dans cette étude n'a cessé de progresser en 10 ans passant de 9% de personnes concernées à 14% en janvier 2020 (avant la crise sanitaire Covid-19). Certaines personnes sont plus exposées à l'isolement relationnel, notamment les personnes en situation de précarité, les personnes les plus âgées ou encore les personnes en situation de handicap.

En janvier 2021, l'isolement relationnel touche 24% des personnes interrogées, hausse expliquée par la distanciation sociale produite par la crise sanitaire, notamment les mesures de confinement. La crise sanitaire a exacerbé les inégalités économiques et sociales et a également amplifié l'isolement social.

Chaque année, la Fondation de France s'adapte pour soutenir au mieux de nombreuses associations sur tout le territoire français engagées à renforcer le lien social et lutter contre l'isolement et la précarité.

Objectifs de l'appel à projets

Après dix années d'étude de ce phénomène d'isolement social, la Fondation de France souhaite réinterroger la façon de le définir et de l'étudier. En particulier, il s'agit de développer l'articulation des méthodologies quantitative et qualitative en renforçant la partie qualitative du dispositif d'étude.

L'enquête quantitative sera réalisée par le Crédoc pour produire l'indicateur d'isolement relationnel dans la population générale en 2022 et l'analyse des facteurs socioéconomiques du phénomène. Un rapport d'environ 15 pages et la base de données seront fournis dans le cadre de cet appel à projets, selon un calendrier défini lors de la réunion de lancement.

Cet appel à projets de recherche a pour objectif de produire une enquête qualitative sur les situations d'isolement, particulièrement pour des personnes invisibilisées de l'espace public, et les solutions qui existent pour faire face à ce phénomène. Le projet pourra établir des recommandations pour lutter contre l'isolement social.

Les résultats de cette recherche devront être restitués dans des formats pertinents pour les diffuser afin de rendre visible le plus largement possible ce phénomène auprès du secteur philanthropique et associatif, des médias, des pouvoirs publics.

Pour réaliser l'enquête qualitative, la Fondation de France mettra à disposition une liste d'associations soutenues pour lesquelles le lien social est au cœur de leur action.

Présentation de la recherche

La durée de ce projet de recherche est de 9 mois. Le projet pourra être porté par 1 ou 2 chercheurs et/ou chercheuses.

Ce projet devra répondre aux objectifs ci-dessous :

1. **Analyser les situations d'isolement sous plusieurs angles possibles, selon l'expertise des candidates et candidats**

- Identifier des groupes spécifiques, notamment des publics invisibilisés dans l'espace public (par exemple, les personnes détenues en prison, les personnes migrantes, les personnes vivant dans la rue), qui sont en situation d'isolement
- Comment l'isolement est défini et compris par ces personnes/groupes spécifiques ? Quels sont les différences et similarités du vécu de leur situation d'isolement ?
- Identifier les causes qui amènent à la situation d'isolement et à différents vécus ?
- Comment l'isolement est défini et compris par les acteurs associatifs, philanthropiques qui interviennent pour renforcer le lien social ?
- Quelles sont les diversités territoriales (en France métropolitaine, en Outre-mer) ?

2. **Etudier les solutions existantes, notamment à partir d'une liste d'associations fournie par la Fondation de France**

- Identifier les pratiques des acteurs associatifs ;
- Questionner les effets positifs, négatifs, attendus et inattendus des conceptions et des actions menées par ces acteurs ;

3. **Etablir une liste de bonnes pratiques pour renforcer le lien social**

- A partir des solutions étudiées, identifier les meilleures pratiques pour pallier les effets néfastes de l'isolement et pour renforcer le lien social.

Au-delà de ces questions, le candidat et/ou la candidate pourra proposer de développer au sein de l'étude, une ou plusieurs thématiques liées à la question de l'isolement et du lien social (numérique, migrations, santé mentale, inégalités de genre/ sexe, ...).
La structuration de l'appel à projets n'est pas prescriptive. Les questions énoncées dans l'appel à projets, tout en étant prioritaires, ne visent pas à l'exhaustivité.

Approche méthodologique

A partir d'une problématisation des questions posées (ou de certaines d'entre-elles), le candidat et/ou la candidate définira la méthodologie qualitative pertinente (entretiens, focus groups, etc.) pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus.

L'enquête qualitative reposera en partie sur la liste fournie par la Fondation de France pour interroger les personnes concernées par les situations d'isolement et les acteurs associatifs pertinents pour la problématique. Au-delà de la liste fournie, si les candidats/candidates le souhaitent, il sera possible de proposer d'autres associations et/ou d'autres moyens pour contacter des personnes vulnérables.

Livrables attendus

- **Matériaux de l'étude :** grille d'entretiens, questionnaires, ...
- **Rapport intermédiaire**
  - Problématisation
  - Premiers éléments d'analyse des situations d'isolement
- **Document final et autres supports de diffusion pertinents**

Le rapport final de l'étude ne devra pas dépasser 40 pages et devra présenter une articulation de la recherche avec les résultats de l'enquête quantitative menée par le Crédoc.

Calendrier

Durée du projet de recherche : **9 mois**

- Date limite de remise des propositions : **21 janvier 2022**
- Sélection du projet de recherche : 4 février 2022
- Réunion de lancement : semaine du 7 février 2022
- Rendu du rapport intermédiaire : mi-juin 2022
- Rendu du rapport final et documents de diffusion : **novembre 2022**

A minima 2 réunions de suivi seront organisées pendant la recherche. Les dates seront définies avec le candidat retenu et/ou la candidate retenue lors de la réunion de cadrage.

Critères d'évaluation

Les projets de recherche seront évalués selon les critères suivants :

- l'adéquation du projet de recherche et des objectifs de la recherche aux objectifs décrits dans le présent appel ;
- la couverture géographique proposée, notamment la prise en compte de la diversité territoriale ;
- la méthodologie proposée et son adéquation au projet ;
- la pertinence des formats de diffusion des résultats ;
- l'adéquation du calendrier avec le projet de recherche ;
- la qualité scientifique des candidats et/ou candidates ;
- l'adéquation du budget prévisionnel avec le projet de recherche.

Budget

20 000 € maximum

Domaines de recherche et critères d'éligibilité

- Sociologie
- Sciences politiques
- Politiques publiques
- Psychologie sociale

Est éligible à candidater toute personne travaillant dans un organisme public ou privé de recherche. Est considéré comme organisme de recherche, une entité, telle qu'une université, institut de recherche ou institut d'étude quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement.

Documents à fournir

- Une proposition de recherche (entre 3-8 pages) : problématisation, proposition de méthodologie, proposition des documents de diffusion
- Un CV détaillé
- Un budget prévisionnel
- Un calendrier

Merci de préciser dans le mail d'accompagnement le statut privilégié pour la collaboration (statut d'auto-entrepreneur, portage salarial, subvention de recherche).

Cession des droits de propriété intellectuelle

Pour l'ensemble des « résultats » demandés :

- Rapport intermédiaire et document final.
- Présentation synthétique des résultats
- Données brutes.

La ou les personnes retenues et leur organisme de rattachement cèdent à la Fondation de France, à titre exclusif, tous les droits de propriété intellectuelle qu'elles peut détenir sur les résultats, à savoir droits d'auteurs, et tous autres droits de propriété intellectuelle. Les droits cédés par l'équipe de recherche comprennent notamment :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire les résultats de l'étude sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus et notamment sur support papier ou dérivé, numérique ;
- le droit de représenter ou de faire représenter les résultats par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur ;
- le droit de traduire ou de faire traduire les résultats, en tout ou en partie, en toute langue ;
- le droit de faire tout usage et d'exploiter les résultats, pour les besoins de ses activités propres ou au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;
- le droit de céder tout ou partie des droits et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit.

La présente cession de droits est consentie pour le monde entier, et pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle. Les parties sont convenues que le prix de la cession est compris de façon forfaitaire et définitive dans la rémunération perçue au titre des prestations décrites ci-dessus, et qu'aucune somme complémentaire à quelque titre que ce soit ne pourra etre réclamée.

Les chercheurs et chercheuses et leur organisme de rattachement s'engagent ainsi à :
- Informer et obtenir l'accord préalable de la Fondation de France pour tout projet de publication ou de communication fondée sur les travaux financés ;
- Mentionner le financement de la Fondation de France dans toutes les publications et communications réalisées à partir des travaux financés et cela sans limite de date.

La Fondation de France s'engage à mentionner l'équipe de recherche et l'organisme de rattachement dans toutes les publications et communications réalisées à partir des résultats remis. Par ailleurs, l'équipe de recherche retenue garantit à la Fondation de France n'avoir procédé et ne procèdera à aucun dépôt sur les résultats.

Obligations RGPD

Le candidate et/ou la candidate s'engage à respecter les obligations du règlement sur la protection des données personnelles.

Soumission des réponses à l'appel et contacts

Les dossiers de réponse doivent être envoyés par email au plus tard le 21 janvier 2022.

Pour soumettre votre dossier ou pour tout renseignement complémentaire sur l'appel à projet et sur les critères d'éligibilité :

Anne Cornilleau, Chargée d'études et de projets : anne.cornilleau@fdf.org
Maja Spanu, Responsable mission philanthropie et affaires internationales : maja.spanu@fdf.org